



Promesse embauche tacite non tenue

Par **fredetkik**, le **14/11/2008** à **16:24**

Travaillant en cdd de 2 mois dans une entreprise de la grande distribution, arrivé fin du premier moi mon patron m'a dit qu'il me reconduirait pour 3 mois supplémentaires mon contrat de travail après une période de 6 jours entre les deux contrats. Je lui ai dit que j'étais ravi de sa proposition, je l'ai accepté.

Mais à 6 jours de la fin de mon premier contrat, il m'a annoncé que suite à la "crise", il ne pourrait continuer à m'employer comme prévu. Je précise que sa promesse était orale, et non écrite. Chômage depuis 2 mois, pas indemnisé par assedic car je suis en régime saisonnier et après trois inscriptions, il n'y a plus assurance chômage pour les saisonniers!! Mais justement le contrat promis devait me sortir de ce régime saisonnier afin de me diriger vers une formation, et voilà tout est tombé à l'eau.

Est-ce que j'aurais dû prévenir les prud'hommes, cela fait maintenant 2 mois, et ce n'est trop tard?

Merci d'avance à celles et ceux qui sauront me répondre.

FR2D2ric

Par **ROCCHI**, le **14/11/2008** à **17:41**

À mon sens, vous n'avez aucun recours. Tentez néanmoins votre chance, en adressant à votre ex-employeur une lettre recommandée avec demande d'avis de réception expliquant votre situation. En fonction de sa réponse, vous aviserez.